

La bibliothèque comme lieu de vie et non d'interdits :

→ EXEMPLE DE LA MÉDIATHÈQUE CENTRE SOCIAL YVES COPPENS DE SIGNY-L'ABBAYE

ÉMILIE DAUPHIN

Médiathèque centre social Yves Coppens
dauphin.emilie@orange.fr

Titulaire d'un master Métiers du livre, information et communication, **Émilie Dauphin** est directrice adjointe de la médiathèque centre social Yves Coppens et responsable du pôle médiathèque depuis 2007.

Avant d'aborder la façon dont notre structure a conçu et fait évoluer son règlement, il est nécessaire de revenir à la genèse du projet. En 2001, l'idée de construire un lieu social et culturel, une médiathèque centre social, est née dans l'esprit des élus locaux qui souhaitaient dynamiser leur territoire : ils désiraient un endroit de rencontre pour tous qui serait au centre de la vie du village de Signy-l'Abbaye¹. Pour cela, ils consultèrent les habitants et les associations qui répondirent présents. À ce moment précis, les règles de la future bibliothèque ne pouvaient être que différentes des modèles existants puisque nombre d'idées émergèrent de cette consultation : création d'une cafétéria, lieu de jeux pour les enfants et pour les adultes, salle pour les jeunes, ouverture souple, accompagnement à la scolarité, baby-foot, etc. On le voit, ces activités excluaient d'emblée quelques grands principes (le silence, pour ne citer que cet exemple). Certaines furent retenues : la structure dispose actuellement d'une ludothèque en plein cœur de la bibliothèque, d'un salon-cafétéria, d'une salle des jeunes avec baby-foot et table de ping-pong, l'amplitude horaire est adaptée aux besoins exprimés par le public, etc.

1. Signy-l'Abbaye est une commune de 1358 habitants située dans le département des Ardennes.

En bibliothèque, quelles règles ?

Pour voir en quoi le règlement de notre structure est différent, il convient en premier lieu de lister les interdits les plus récurrents en bibliothèque. Bien entendu, cette liste ne se veut pas exhaustive, mais reprend les plus classiques :

- Ne pas parler, ne pas crier (règle d'or du silence).
- Ne pas s'amuser, ne pas rire.
- Ne pas téléphoner.
- Ne pas manger, ne pas boire.
- Bien se tenir (toute position de détente sera prohibée).
- Ne pas courir.
- Exercer des pénalités de retard.

La figure double de la structure (à la fois centre social et médiathèque) ne nous permet pas d'appliquer ces règles, cela irait à l'encontre des principes de tolérance et d'ouverture que nous nous sommes fixés !

Une structure double : bibliothèque et centre social

La médiathèque centre social Yves Coppens est un établissement à deux têtes, une partie sociale et une partie culturelle qui cohabitent et vivent ensemble dans un même objectif : la culture pour tous et l'éducation populaire, grand précepte des maisons des jeunes et de la culture (MJC) ainsi que des centres sociaux. Deux entités, une seule structure et un même objectif.

Le principe de bibliothèque «troisième lieu»

La notion de troisième lieu est très largement appliquée aux bibliothèques aujourd'hui et, comme le souligne le sociologue Ray Oldenburg, «il s'entend comme un volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle²». C'est sur ce principe qu'est créée la structure. Bien entendu, cela implique une modification des règles. En voici quelques exemples en termes d'aménagement de l'espace :

- Salon-cafétéria : il est possible de s'installer dans la médiathèque avec boissons et nourriture. De nombreuses familles viennent pour faire goûter leurs enfants le mercredi ou en semaine, après l'école.

- Salle destinée au public adolescent : les jeunes bénéficient d'une salle le mercredi après-midi où ils disposent d'un baby-foot, d'une table de ping-pong et d'une console de jeux.

- Ludothèque ouverte dans la bibliothèque (ce qui implique forcément du bruit et du mouvement) : les familles apprécient ce coin de jeux, les enfants jouent, les parents choisissent leurs documents.

Le choix du mobilier est aussi important en termes d'aménagement de l'espace, car c'est lui qui définira les règles de vie du lieu (nous avons opté pour des poufs dans la section jeunesse, ce qui induit une position de lecture inclinée, voire allongée³). Aucune pancarte d'interdiction n'est affichée dans la structure sauf dans la salle informatique, seul endroit où les boissons sont vraiment interdites.

2. Lire sur le sujet : Mathilde Servet, « Les bibliothèques troisième lieu : une nouvelle génération d'établissements culturels », *BBF*, 2010, n° 4, p. 57-63. En ligne : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>

3. NDLR : lire à ce sujet l'article qu'Édith Mercier consacre dans ce numéro à la question des postures de lecteur, « Tentatives d'épuisement des postures de lecteurs », p. 13-18.

Le personnel, les fonctions et les services proposés sont par conséquent différents d'une bibliothèque «classique». Ainsi, les règles ne peuvent, elles aussi, qu'être différentes.

Le fait que l'équipe soit composée de bibliothécaires et d'animateurs amène une originalité certaine à l'établissement puisque des idées nouvelles germent. Venir d'horizons professionnels différents permet d'enrichir le travail de chacun et de dégager de nouvelles perspectives. Chaque corps de métier doit s'ouvrir à l'autre et s'adapter, d'où l'importance d'être plus souple en terme de règlement.

La structure possède pourtant bien un règlement de base qui rappelle les formalités d'inscription, les conditions d'emprunt, les horaires, les coûts des différents services ainsi que quelques règles formelles : « *Les usagers s'abstiendront de manger ou boire dans la médiathèque. L'utilisation du téléphone portable se fera dans le respect des autres usagers. Les animaux ne sont pas admis dans la médiathèque.* » Le règlement a été adapté aux usagers depuis l'ouverture de la médiathèque centre social en 2007. Tout d'abord, au niveau des inscriptions, nous avons adopté un cadre formel : le lecteur doit remplir un formulaire et présenter une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Mais, bien souvent, nous simplifions

cette démarche lorsque les personnes n'ont pas les documents sous la main, ils peuvent tout de même s'inscrire et les apporter plus tard. Par conséquent, nous ne mettons pas de barrière administrative. Le fait que nous soyons en milieu rural nous permet de connaître les usagers et de leur faire confiance. D'autre part, nous faisons preuve de souplesse pour les retards de prêt : pas de pénalités financières ni de suspension de prêt. Des courriers de retard sont envoyés une fois par mois ou un appel téléphonique si le document est réservé, et ce, par respect de tous les usagers.

Notre politique ne s'arrête pas au règlement et nous ne mettons aucune barrière pour faire évoluer les choses et nous adapter aux publics et à ses besoins. Imposer des règles strictes reviendrait pour nous à faire fuir certaines catégories d'usagers. Néanmoins, avoir des règles reste une nécessité pour éviter des problèmes et se couvrir en cas d'incidents. Cependant, il faut garder en tête les notions d'adaptabilité et de permissivité et avoir à l'esprit que la médiathèque est un service public, qu'elle appartient aux usagers et que nous nous devons de créer un espace de vie sociale avant tout.

D'autre part, au niveau des animations, la double activité de la structure fait que nous sommes obligés d'adapter les règles pour en faire un lieu de vie. Voici quelques activités sortant du champ de compétences des bibliothèques mais ayant lieu à la médiathèque centre social Yves Coppens et modifiant les règles :

- *L'accueil de loisirs sans hébergement* : nous recevons les enfants le mercredi, ils sont accueillis dans la ludothèque et disposent d'une salle l'après-midi pour faire des ateliers de loisirs. Ils participent à l'heure du conte.

- *L'accueil parents et enfants* : les mardis, mercredis et vendredis matins, les familles sont invitées à se retrouver dans l'espace ludothèque et petite enfance pour discuter et faire des activités avec les enfants. Il s'agit d'un moment de partage convivial.

- *L'accueil jeunes* : le mercredi après-midi, les adolescents sont accueillis et des activités diverses leur sont proposées.

- *L'accueil service social et insertion* : un poste de consultation est mis à disposition des usagers, ils peuvent être accompagnés dans leur démarche d'insertion. Pour plus de confidentialité, un bureau est également disponible.

- *L'accueil adultes et personnes âgées* : des activités se déroulent au cœur de la bibliothèque (bridge, Scrabble, belote, Rummikub).

Toutes ces activités impliquent une modification des règles et de notre propre règlement.

La participation active des usagers à la vie de la médiathèque nous permet d'être directement à l'écoute de leurs idées et de leurs remarques, et nous essayons en conséquence d'être proches des attentes de chacun. La notion d'interdiction existe mais ce sont les usagers qui définissent les règles. Notre politique est d'être au plus près des besoins du public, nous devons toujours nous remettre en question et proposer de nouvelles activités. Cela contribue au dynamisme de la médiathèque centre social.

À l'ère du numérique et de la dématérialisation des supports, la bibliothèque doit s'adapter et permettre aux

usagers de trouver des services innovants, autres que des usages uniquement documentaires, c'est pour cette raison que nous sommes amenés à transgresser notre règlement régulièrement : « *Transgresser, c'est progresser*⁴. » La conception traditionnelle de la bibliothèque, intériorisée par les bibliothécaires et les usagers, repose sur des images mythiques de silence, d'études et d'interdits divers. Mais, à l'heure actuelle, ce modèle doit être repensé. Ainsi, il est permis de discuter, de téléphoner, de manger et de boire au sein de la médiathèque. Certains doivent se demander quels problèmes cela engendre. Aucun ! Ou presque : en cinq ans d'ouverture, un café renversé sur un ouvrage. Voilà seulement le prix à payer pour permettre à l'utilisateur de se sentir chez lui. Car un de nos objectifs premiers est de faire de la médiathèque un espace de vie communautaire. La médiathèque s'adapte en fonction de son environnement.

Toujours innover, futures animations

Pour les années futures, l'équipe souhaite développer d'autres activités qui entraîneront des modifications quant à l'usage des lieux :

- *Développement du numérique* : la mise à disposition de tablettes et de

consoles de jeux utilisables sur place dans un premier temps.

- *Développement de la ludothèque* : l'espace jeux est au cœur même de la structure, nous souhaitons le développer et mettre en œuvre des animations ludiques qui dynamiseront encore plus ce lieu.

- *Création de comités de réflexion aux différents projets de la structure* : volonté de créer des groupes d'usagers intéressés à participer à la vie de l'établissement.

La médiathèque centre social Yves Coppens s'est construite avec la population et ne cesse d'évoluer en fonction de ses besoins. Sa situation en milieu rural permet, à mon avis, de fonctionner avec plus de souplesse. Cependant, le modèle peut certainement être adapté en milieu urbain au sein des bibliothèques de lecture publique. Ce mode de fonctionnement plus permissif tend nettement à se développer au cours des dernières années au sein des bibliothèques. Mais beaucoup d'interdits sont encore intériorisés par la population et reposent sur une vision sacralisée du lieu. ●

Juin 2013

4. Louky Bersianik, *L'Euguélionne*, Hachette, 1978.